



**CP 110 : Vous travaillez dans l'entretien du textile ? Vous allez toucher votre prime de fin d'année !**

## Qui sont les bénéficiaires ?

- Tous les ouvriers qui sont en service au 30 novembre de l'année en cours ;

### **Au prorata pour :**

- Tous les ouvriers qui ont été licenciés (pour une raison autre que motif grave) ou qui ont démissionné entre le 1er décembre 2021 et le 30 novembre 2022 ;
- Les ouvriers avec un contrat de travail à durée déterminée.

## Période de référence :

Du 01/12/2021 au 30/11/2022

## Quelle est le montant de la prime ?

- **Entreprises avec max. 50 travailleurs (38h/semaine):**
  - € 0,9321 par heure prestée entre le 1er décembre 2021 et le 31 décembre 2021;
  - € 0,9621 par heure prestée entre le 1er janvier 2022 et le 30 novembre 2022.
- **Entreprises avec plus de 50 travailleurs (37,5h/semaine):**
  - € 1,0033 par heure prestée entre le 1er décembre 2021 et le 31 décembre 2021 ;
  - € 1,0356 par heure prestée entre le 1er janvier 2022 et le 30 novembre 2022.

## Paiement :

Directement par l'employeur au plus tard le **15 décembre 2022**.

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages de l'affiliation.  
Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>